

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M. Jean-François Boivin M. Carl Germain M ^{me} Marie-Ève Bouchard Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Dominic Simard	Partie syndicale : Partie patronale : M ^{me} Sonia Deschênes M. Régis Lavoie	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 30 avril 2024	
		3. Organisation scolaire	P
		4. Sécurité d'emploi	P
		5. Congés : – Sans solde – Réduction de tâche – Retraite progressive	P
		6. Garanties d'heures VS tâche éducative	S
		7. Mise en œuvre nouvelle entente nationale	P
		8. Tâche enseignante	P
		9. Orientations champ 01	P
		10. Postes E2	P
		11. Suivi séance d'informations des précaires	P
		12. Comité de rétention	S
		13. Date prochaine rencontre	
		14. Autres sujets : a)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	------------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.	
2. Compte rendu de la réunion du 30 avril 2024	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 30 avril 2024.	
Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle (P)	Après analyse, le CSS s'est questionné sur la raison pour laquelle les écoles Jean-Fortin et La Source sont séparées pour la confection des tâches. Après discussion avec la direction, il serait avantageux de jumeler les écoles. Il pourrait placer des enseignants du champ 1 où il est nécessaire de les avoir dépendamment du moment de l'année. Le SES propose de l'inclure dans les fonctions et responsabilités. Le CSS analysera à nouveau, mais jumeler les écoles donnerait une meilleure flexibilité au milieu. Le SES croit qu'il y aura des impacts et que les enseignants devront être bien informés ainsi que le comité ÉHDAA-École qui aura un rôle important pour la répartition des heures en orthopédagogie. (2023-06-20)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Aucune analyse n'a encore été faite. (2023-10-18)	
	Mme Gagnon contactera la direction pour vérifier si c'est toujours d'actualité. (2024-03-19)	
Délai annulation demande de congé (2023-10-18)	L'an dernier, une entente verbale avait été convenue entre le CSS et le SES à l'effet que les enseignants avaient jusqu'à 16 h la veille d'un congé pour l'annuler. Le SES demande à ce que ce soit officialisé. Mme Gagnon propose de rédiger une note de service et de l'envoyer à tous les enseignants. (2023-10-18)	✓
Liste d'ancienneté (2024-03-19)	Le CSS informe le SES que la liste d'ancienneté est en vérification dans les milieux jusqu'au 27 mars. Le SES mentionne son mécontentement face à la grande quantité d'erreurs dans la liste qui a été envoyée au SES alors qu'elle n'avait pas été vérifiée par le CSS au préalable. Le CSS précise qu'en effet plusieurs erreurs ont été faites en raison du changement de façon de faire, mais qu'à l'avenir, il fera une vérification de la liste avant de la faire parvenir au SES. Afin d'éclaircir certains points de la liste d'ancienneté, comme les personnes retraitées au 30 juin et celles ayant obtenu un poste à l'automne, le CSS et le SES en parleront à leur table de travail. (2024-03-19) Le SES informe le CSS que selon la convention collective, pour la sécurité d'emploi c'est l'expérience réelle et non pas seulement celle du CSS qui compte. Le Centre de services scolaire régularisera la situation afin que, dans la liste d'ancienneté, l'expérience reconnue soit pareille pour tous. (2024-04-30)	✓
Francisation (2024-03-19)	Les besoins en francisation grandissant chaque année, il est possible qu'il y ait des ajouts de poste l'an prochain. Le CSS s'informe s'il était possible d'offrir les postes aux enseignants du primaire en complément de ceux ayant un BAC soit en français ou en langue seconde. Mme Gilbert précise qu'il est difficile de séparer le primaire du secondaire, considérant le champ 20. Un appel d'intérêt par une note de service serait fait afin de bien informer les enseignants et que ces derniers puissent amorcer une réflexion avant que le CSS leur offre au mouvement volontaire. Le SES suggère également de prendre les enseignants retraités pour faire l'évaluation d'élèves. Ce dernier serait en prêt de service et prendrait un contrat en francisation. M. Lavoie mentionne que ce modèle existe ailleurs et que ça pourrait être considéré. (2024-03-19) Le Centre de services scolaire fera un appel d'intérêt en juin pour ceux qui désirent enseigner la francisation. Les postes en francisation ne seront pas offerts aux champs 2-3 pour l'instant, ce sera seulement les champs en langue. Mme Gilbert mentionne que certains enseignants du champ 3 ont débuté des cours en lien avec la francisation. Mme Gagnon ajoute que s'ils ont les prérequis ils pourront alors appliquer. Le CSS a une réflexion en lien avec les contrats E2 de la nouvelle	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	convention afin de donner quelques postes dans le champ 20 pour stabiliser les gens. Le poste en francisation au secondaire sera offert au mouvement volontaire. (2024-04-30) Le CSS informe le SES qu'il y aura possiblement un poste E2 en francisation. (2024-06-18)	
Sécurité d'emploi (2024-04-30) - Calcul des effectifs - Prêts de service - Congés sans traitement - Affectation aux programmes particuliers	Dépôt par le Centre de services scolaires des différents documents en lien avec la sécurité d'emploi pour les secteurs jeunes, FP et FGA. En date du CRT, cinq congés sans traitement ont été répertoriés. Concernant l'affectation aux programmes particuliers, des lettres ont été envoyées aux personnes concernées pour vérifier s'ils avaient l'intention de quitter le programme. Le CSS attend les retours pour voir s'il faut procéder à un affichage. Les postes du champ 1 au Millénaire étant toujours donnés à temps partiel, il faudrait refaire le processus et voir avec les E2 de la nouvelle convention s'il était possible de donner un contrat temps plein. (2024-04-30) Un poste a été donné au champ 1 au Millénaire, ce qui a libéré un poste à Vanier. Le CSS a pris la décision de faire un mouvement volontaire en continu pour offrir les postes qui se libèreront avant les engagements, afin de ne pas bloquer le processus. Les postes qui seront libérés à la suite des engagements seront offerts au deuxième mouvement volontaire en août. Le SES mentionne au CSS qu'il aurait voulu être consulté avant que le CSS mette le tout en action. Le CSS procèdera par courriel pour offrir les postes libérés, et ce, à toutes les personnes qui étaient inscrites tel qu'il a été recommandé par le Syndicat afin de s'assurer d'être équitable. Le SES avisera ses membres pour qu'ils surveillent leur boîte de courriels. (2024-06-18)	
Ententes (2024-04-30) - Clause 8-5.05.02 - Entente le Roseau - Groupe à plus d'une année d'études – Marie-médiatrice	Comme il n'y a pas eu de développement dans la clause 8-5.05.02, les deux parties s'entendent à maintenir l'entente telle quelle. Pour l'entente Le Roseau, une rencontre est prévue le 23 mai afin de faire le portrait à jour et de modifier l'entente au besoin. Mme Gilbert précise qu'il y a différents enjeux à prendre en compte. Le CSS comprend qu'il y a plusieurs points à considérer lorsqu'un enseignant accueille les élèves. Un retour sera fait au SES. L'entente GPAÉ sera renouvelée telle quelle, en mentionnant qu'elle concerne les écoles Marie-Médiatrice et Ste-Rose. (2024-04-30) Le CSS a modifié l'entente Le Roseau. Elle sera présentée au Syndicat après le CRT. Pour les autres ententes, il est convenu de les ajuster et de les signer lors d'une table de travail entre les Ressources humaines et le Syndicat. (2024-06-18)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Séance d'information – Services spécialisés et programmes particuliers (2024-04-30)	Le CSS tiendra une séance d'information pour les programmes particuliers en mai, si nécessaire. Une rencontre se tiendra assurément pour le Millénaire. Pour les services spécialisés, des séances les 1^{er} et 8 mai sont déjà planifiés avec le soutien et le professionnel. Les enseignants auraient dû être invités, donc ils le seront pour le 8 mai et comme le délai est court, une autre séance sera planifiée pour eux. Mme Gagnon mentionne que la séance pour les services spécialisés devrait se tenir chaque année pour tout le personnel intéressé, car cette séance a pour but de présenter la clientèle. Mme Gagnon a créé un tableau pour les programmes particuliers qui détaille les personnes en poste, les exigences, etc. Elle rencontrera les directions pour faire des ajustements et le présentera au Syndicat par la suite. (2024-04-30) L'objectif du CSS est que les séances d'information se tiennent chaque année pour les personnes intéressées. En réponse au questionnement du SES, Mme Gagnon mentionne qu'une fois qu'un enseignant a assisté à la séance d'information, ça demeure valide pour les prochaines années et qu'il n'a pas à suivre à nouveau la séance. (2024-06-18)	
Autres sujets (2024-04-30) a) Poste régulier – Champ 01	Depuis quelques années, le CSS a noté qu'il y a beaucoup de gens dans la liste de priorité au champ 01. Après analyse, le CSS aurait 20 équivalents à temps complet. Dans le but de stabiliser les gens, le CSS a pris la décision de donner 10 postes réguliers à temps plein au primaire en champ 01, le risque étant faible à nulle. Après une année, le CSS analysera s'il peut donner des postes également au secondaire. (2024-04-30) Le CSS donnait 10 postes en champ 1, mais après analyse auprès des écoles, ce sont 8 postes qui ont été donnés. (2024-06-18)	
3. Organisation scolaire	Une nouvelle lecture sera faite le 21 juin. Il y aurait possiblement un point chaud au secondaire qui sera à valider à la suite de la prochaine lecture. Mme Gilbert s'informe s'il y a un 26 périodes pures en math à l'Odyssée. Le CSS a analysé et ce ne sont pas des périodes pures. Le SES fera des vérifications.	
4. Sécurité d'emploi	Le point a été fait en suivi du compte rendu du 30 avril 2024.	
5. Congés - Sans solde - Réduction de tâche - Retraite progressive	Le Syndicat demande au CSS de recevoir les tableaux des différents congés comme c'était fait dans le passé. Des discussions ont lieu sur la possibilité de prolonger la retraite progressive pour un total de 7 ans.	
6. Garanties d'heures VS tâche éducative	Une problématique est soulevée par le SES, soit que les enseignants en garanties d'heures ou en co-enseignement font trop de tâche éducative. Il semble y avoir des dérives dans certains milieux.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	M. Boivin ajoute que le seul avantage de faire de la suppléance est de pouvoir dire oui ou non à certains remplacements, alors qu'en garantie d'heures, les suppléants ont l'obligation d'accepter. M. Simard mentionne que les garanties sont un bon moyen de recruter et de retenir les enseignants. Mme Gilbert ajoute que l'enseignant en co-enseignement se retrouve à suivre le titulaire, les spécialistes et fait les récréations, alors qu'il ne devrait faire que de la tâche enseignante. Le CSS propose de créer un comité de discussion afin de placer des balises pour mieux encadrer les garanties de suppléance et le co-enseignement. Mme Gilbert rappelle également que ceux qui ont des contrats à la leçon ne devraient pas assister à la rencontre du mois, alors que ça arrive. Mme Gagnon fera un tableau avec les conditions de travail de tous les statuts d'emploi afin d'éclaircir le tout.	
7. Mise en œuvre nouvelle entente nationale	Le CSS aura un bilan de la présentation de la nouvelle entente cette semaine et transmettra l'information aux directions par la suite. Au mois d'août, les directions seront rencontrées pour leur présenter les changements. Certains points ont déjà été appliqués durant la négociation, même si ce n'était pas encore signé.	
8. Tâche enseignante	Le CSS souligne un bon coup, soit d'avoir travaillé en collaboration pour faire connaître la tâche enseignante. Certaines écoles ont déjà démontré leur intérêt à avoir une rencontre pour cela l'an prochain. Le CSS mentionne qu'il serait important que le Syndicat y soit. Le SES ajoute qu'il est préférable de travailler tous ensemble pour avoir une même compréhension.	
9. Orientations champ 01	Lors du mouvement volontaire, le Centre de services scolaire a annoncé qu'il permettait maintenant aux enseignants du champ 1 de transférer dans les champs 2 ou 3 étant donné qu'ils ont la capacité. Mme Gilbert précise que c'est dommage de l'avoir annoncé seulement à ce moment, car il y aurait probablement eu plus d'inscriptions. Le Syndicat mentionne son mécontentement. Mme Gagnon précise que le processus de communication doit être amélioré, car il y a des impacts par la suite.	
10. Postes E2	Concernant l'attribution des postes E2, une rencontre aura lieu le vendredi 21 juin entre le Syndicat et le CSS pour l'analyser. Le SES suggère de placer un poste E2 au Bas-Saguenay et de prendre les sommes de l'annexe 49 pour ce milieu afin de les utiliser ailleurs.	
11. Suivi séance d'informations des précaires	Une séance d'information sur le nouveau statut E2, les listes et l'affectation au 8 août s'est tenue en virtuel, où environ 125 personnes étaient présentes. La rencontre n'a pas été facile, le CSS autant que le SES ont senti beaucoup de malaise, car les gens intervenaient avec peu de civilité. Mme Gagnon ajoute que d'autres rencontres d'information se tiendront, mais elle rappellera dès le début de la rencontre d'intervenir dans le respect. Les enseignants ont beaucoup questionné sur les raisons de les presser et ils se sentent lésés avec les contrats E2.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
12. Comité de rétention	Un membre du comité de la relève du SES a participé au comité de rétention du CSS et, à la suite de la rencontre, il n'a jamais eu de suivi. Mme Gagnon informe le SES que toutes les idées ont été recueillies, mais elle fera un retour auprès des personnes concernées pour voir la suite et en informera minimalement les membres de ce comité.	
13. Date prochaine rencontre	La première rencontre de l'année 2024-2025 se tiendra le 1 ^{er} octobre 2024 à 13 h 30 aux bureaux du SES.	
14. Autre sujet : a)		